

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 21

Procurations : 8

Absents excusés :

Votants : 29

Pour : 29

Contre :

Abstention :

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Commune d'HÉRIC**  
**Séance du 03 avril 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le trois avril, le Conseil Municipal de la Commune d'HÉRIC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOUTARD, Maire

Date d'envoi de la convocation : 28 mars 2023

**PRÉSENTS** : JP JOUTARD, I CHARTIER, D JULIENNE, K BOMBRAY, C ROBERT, M PITAUD, C MICHEL, P DESCAMPS, F PINEL, P PINEL, JN RAGOT, P COUBARD, K COSSET, L MÉNORET, N BOISSIÈRE, M HOLOWAN, D ALLAIS, F FERRÉ, W BOUDAUD, O PLOQUIN, E CHINCHOLE

**PROCURATIONS** : JA BIDET à P DESCAMPS, C IMPARATO à C MICHEL, S LEMAÎTRE à D JULIENNE, A BOUJU à JN RAGOT, B LEFORT à K BOMBRAY, E ROINÉ à I CHARTIER, E COURTOIS à K COSSET, P GUYOT à F PINEL

**ABSENT EXCUSÉ** : NÉANT

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : JN RAGOT

### **OBJET : 2023-10 VOTE DES TAUX COMMUNAUX D'IMPOSITION 2023**

Denis JULIENNE, Adjoint délégué aux Finances, rappelle que lors du Débat d'Orientations Budgétaires du 27 février 2023, il a été proposé un maintien des taux de taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties, compte-tenu de la revalorisation forfaitaire des bases de 7,1% en 2023.

Il ajoute qu'à compter de 2023, les communes retrouvent leur capacité de moduler leur taux de taxe d'habitation (TH), la base d'imposition de la taxe étant toutefois réduite aux résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale

Denis JULIENNE présente ensuite les bases 2023 prévisionnelles et le produit fiscal attendu :

BASES	Bases effectives 2022	Bases 2023 prévisionnelles	Variation 2023/2022	Taux 2023 = taux 2022	Produit fiscal 2023	Produit fiscal 2022 pour mémoire
Foncier bâti	4 492 631	4 804 000	6,93%	39,51%	1 898 060 €	1 762 146 €
Foncier non bâti	313 910	333 700	6,30%	48,04%	160 309 €	150 317 €
Taxe d'habitation	125 084	133 965	7,10%	25,16%	33 706 €	47 791 €
<b>Total produit fiscal =</b>					<b>2 092 075 €</b>	<b>1 960 254 €</b>
Versement coefficient correcteur					858 777 €	797 480 €
<b>Total impôts directs (c/73111)</b>					<b>2 950 852 €</b>	<b>2 757 734 €</b>
Variation 2023/2022					+ 193 118 €	

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

*Vu les articles 1379, 1407 et suivants, 1639 A, 1636 B sexies et suivants du Code Général des Impôts*

*Vu le débat d'orientations budgétaires 2023 du 27 février 2023,*

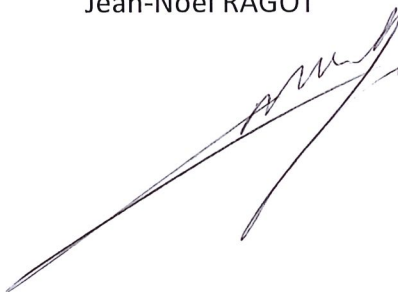
*Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 20 mars 2023*

**DÉCIDE** de maintenir les taux 2022 et de voter pour l'année 2023 les taux suivants des impôts directs locaux :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 39,51%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 48,04%
- Taxe d'habitation : 25,16 %

Le secrétaire de séance,

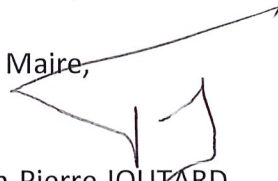
Jean-Noël RAGOT



POUR EXTRAIT CONFORME  
À HÉRIC, le 03 avril 2023

Le Maire,

Jean-Pierre JOUTARD



Le Maire :

informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Sous-Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification et que la juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application télécours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : 2023-10 VOTE TAUX COMMUNAUX IMPOSITION 2023

---

Date de transmission de l'acte : 13/04/2023

Date de réception de l'accusé de  
réception : 13/04/2023

---

Numéro de l'acte : 20230413-01 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 044-214400731-20230403-20230413-01-DE

---

Date de décision : 03/04/2023

Acte transmis par : Jean-Christophe LYONNET

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.2. Fiscalité  
7.2.1. vote des taux des 4 taxes locales (TH, TP, TFB, TFNB)